Bienvenue
aux
Foyers d'Hébergement

QUI SOMMES-NOUS ?
pages 1 à 3

Une structure proposant plusieurs types d'hébergement aux personnes travaillant en CAT

Des lieux chaleureux

Une équipe pluridisciplinaire

QUE PROPOSONS-NOUS ?
pages 4 à 6

Apprendre à être autonome

La vie au quotidien
Week-end, vacances et fêtes

Un accompagnement basé sur l'écoute,la communication et le partenariat

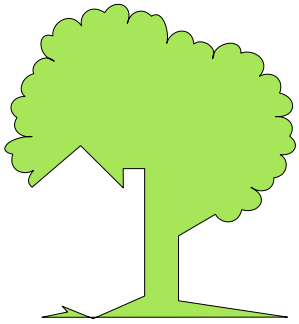

SI VOUS SOUHAITEZ VIVRE
AUX
FOYERS D'HÉBERGEMENT
page 7

Votre demande

Renseignements utiles

COMBIEN CA COÛTE ?
page 8

Les moyens financiers des foyers d'hébergement

Votre participation à vos frais d'hébergement

Autres prestations sociales

Foyers d'hébergement
11 rue de l'Ermitage
91410 DOURDAN
Tél.: 01 64 59 27 66 - Fax : 01 64 59 97 50
E-mail : hebergement@iades.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

Une structure proposant plusieurs types d'hébergement,

En 1993, l'IADES a ouvert un foyer collectif et un foyer-logement aujourd'hui dénommé Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (**SAVS**) pour répondre aux besoins d'hébergement des personnes travaillant en Centre d'Aide par le Travail (devenu **ESAT**). En 2010, ces deux structures complémentaires ont à nouveau évolué. L'IA.D.E.S. est parvenu à atteindre son objectif de rapprocher du centre ville, les résidents accueillis dans les 2 lieux de vie jusque lors excentrés. Désormais,

► **Le foyer collectif** accueille 21 résidents répartis sur deux lieux de vie :
la maison Beaulieu (7) et l'Ilot Saint Pierre (14)

► Le **SAVS** accompagne 16 personnes, locataires de leur propre appartement.

Dans le respect de la loi d'orientation du 30 juin 1975, et de la loi du 2 janvier 2002 rénovant le Code de l'Action Sociale, les foyers d'hébergement se sont donné pour mission d'offrir aux personnes accueillies :

- **un cadre de vie agréable et fonctionnel,**
- **un accompagnement personnalisé toujours en devenir,**
- **des relations humaines d'échanges, de dignité et de respect**

Le projet d'établissement a pour objectif de :

- **maintenir et d'accroître les capacités d'autonomie et d'intégration sociale des personnes accueillies**
- **veiller au développement de relations structurantes, vivantes, harmonieuses, enrichissantes.**
- **Favoriser l'émancipation de la personne**

Les lieux de vie du foyer collectif ainsi que les appartements du SAVS sont tous implantés à Dourdan :

Au cœur du centre ville pour:

La maison Beaulieu

L'Ilot Saint Pierre

ou à proximité

Des lieux d'accueil chaleureux, un accompagnement sécurisant,

Au sortir de la famille, d'établissements spécialisés, ou bien après un drame personnel ou encore une période d'errance, toute personne accueillie a la garantie d'une prise en charge bienveillante, respectueuse de son histoire et de son identité.

Pour se ressourcer, se renforcer, s'épanouir,

L'arrivée est toujours synonyme de rupture. L'apaisement, la prise de repères et le respect du rythme de la personne lui permettent de développer un sentiment de confiance. La personne peut alors envisager de construire des projets, de plus en plus précis au fil du temps, d'identifier les obstacles qui l'empêchent de les réaliser puis de les surmonter avec le soutien de l'équipe éducative.

Pour partager, dialoguer, s'ouvrir aux autres,

L'intimité est très respectée, mais la solitude et le repli sont combattus. Au quotidien, l'animation, la communication et l'expression dominent. La vie aux foyers d'hébergement est stimulante, ouverte sur l'extérieur.

Pour apprendre et s'exercer,

De par la diversité de son mode d'habitat, les foyers d'hébergement offrent des possibilités d'expériences multiples et complémentaires créant une dynamique de groupe. Des invitations peuvent se faire entre résidents des différentes structures. Des périodes d'essai ou de "pause" peuvent être envisagées grâce à la place d'accueil temporaire de l'Ilot Saint Pierre.

Une équipe pluridisciplinaire active sur tous les fronts,

Deux équipes distinctes accompagnent les résidents du foyer collectif et ceux suivis par le SAVS. Elles sont épaulées par des surveillants de nuit, une psychologue à mi-temps et une secrétaire.
Le directeur veille à la mise en œuvre au quotidien du projet d'établissement validé par le conseil d'administration de l'I.A.D.E.S. Proche du terrain, il détermine, coordonne et soutient les actions des équipes. Il suit l'évolution des projets individualisés et met en place tous les outils nécessaires à leur réalisation (contrats de séjour, rencontres avec les différents partenaires, bilans, etc.)

La richesse de la prise en charge découle en partie des partenariats et des réseaux créés par l'établissement. Les partenaires travaillant en coopération avec les hébergements sont, entre autres :

- dans le domaine de la santé : PMI, Planning Familial, médecins, infirmières, hôpitaux, etc.
- dans le domaine du logement : agences immobilières, office HLM, municipalité, etc.
- dans le domaine de la vie quotidienne : services de tutelle, CAF, etc.
- dans le domaine de l'emploi : les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

La cohérence du fonctionnement et le sens des missions ne peuvent être maintenus que par la coordination des actions, l'échange d'informations, la réflexion, le débat, l'écoute:

- Chaque équipe se réunit une fois par semaine,
- Chaque résident rencontre obligatoirement l'équipe éducative une fois d'ans l'année pour réactualiser son contrat de séjour,
- Dans le cadre du bilan annuel (annexe du contrat de séjour), le représentant légal est invité à participer à la rencontre.
- D'autres rencontres sont planifiées en fonction des besoins (pour certaines personnes des bilans mensuels peuvent être programmés, ponctuellement des entretiens peuvent être organisés à la demande de la personne ou lorsque des circonstances particulières l'exigent)

Organigramme des Foyers d'Hébergement

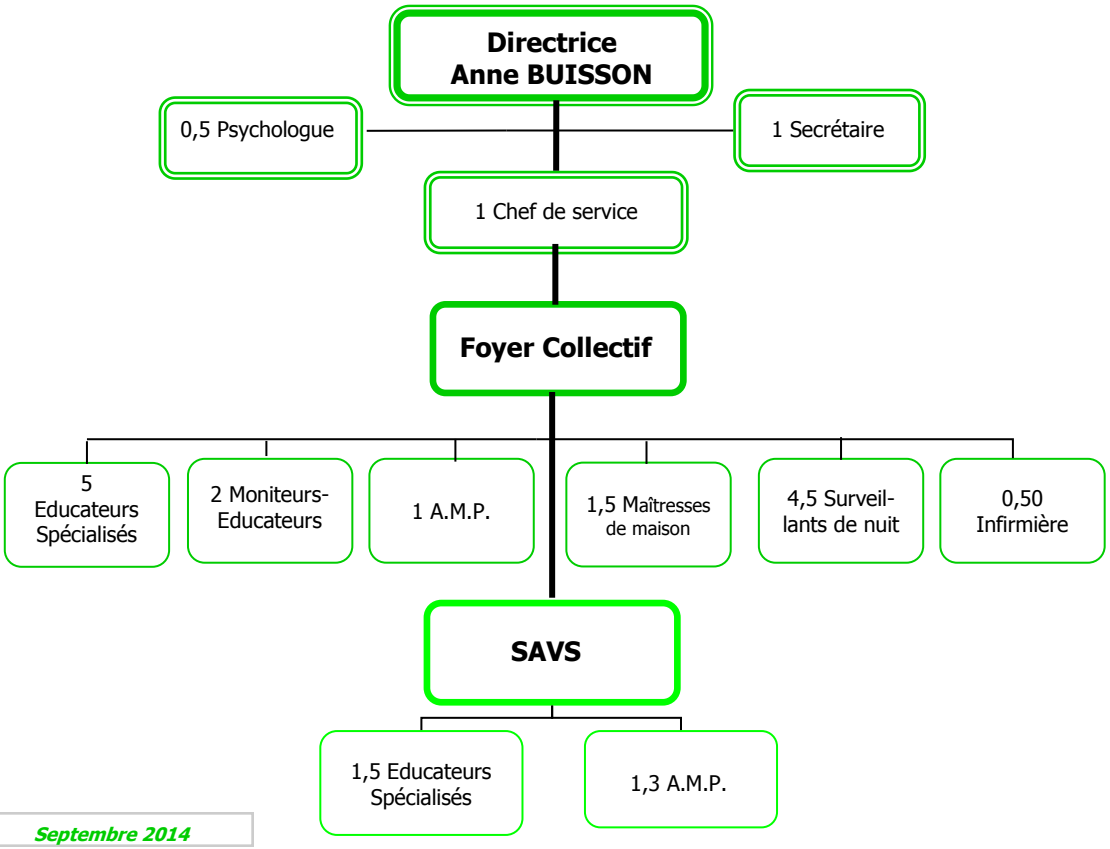

Septembre 2014

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Apprendre aux personnes accueillies à être de plus en plus autonomes,

Apprendre à s'occuper de soi et de sa maison :
Les encadrants conseillent et posent des exigences dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, du ménage, du bricolage, de l'entretien du linge, etc.
Les équipes restent vigilantes aux évolutions des conditions d'hébergement des résidents et aident à l'utilisation judicieuse de leur budget.

Apprendre à gérer ses affaires:
Les encadrants soutiennent les résidents dans toutes leurs démarches administratives. Ils veillent également à ce que chaque personne bénéficie bien de toutes les prestations auxquelles elle a droit. Ils l'aident aussi dans sa relation avec les services extérieurs (tutelle, justice, banque, Trésor Public, collectivités locales, organismes divers).

Apprendre à vivre avec les autres:
L'équipe conseille la personne dans ses difficultés relationnelles et sert souvent de médiateur. L'encadrant tente d'amener la personne à analyser les situations qu'elle rencontre afin qu'elle puisse y apporter des réponses adaptées. L'équipe attentive à tous les domaines de la vie locale où le résident pourrait s'impliquer.

Les résidents des hébergements rencontrent leurs amis, vont chez les commerçants, effectuent des démarches à la banque, à la mairie, etc. Autant d'occasions de rencontres, d'échanges, d'expériences.

La vie au quotidien,

A la Maison Beaulieu, ambiance familiale

7 chambres individuelles, 2 salle de bains, cuisine , coin repas, séjour, salon,..

Après une journée de travail, d'abord une petite pause pour se détendre; ensuite, à tour de rôle, tandis que les uns s'occupent des courses, ou de la préparation du repas, les autres participent à des activités de loisirs (personnelles ou collectives). C'est aussi le moment des rendez-vous (consultations diverses, coiffeur,etc.).
La soirée se termine paisiblement au salon devant la télé ou tranquille dans sa chambre. Extinction des feux au plus tard à 22H30. Le surveillant de nuit veille !

Au SAVS, ambiance solidaire

L'accueil s'adapte aux horaires de travail des résidents. Chaque matin, réveil, toilette, petit déjeuner, rangement se font sous l'œil vigilant de l'encadrant ou de la maîtresse de maison.
Un résident retraité a pu conserver sa place au foyer collectif qui a obtenu la modification partielle de son agrément.
Les personnes accueillies dans les 2 appartements dits «intermédiaires» s'essaient petit à petit à une plus grande indépendance, se préparent parfois seules. L'équipe veille au grain…

l'Ilot St Pierre, un cocon au cœur de la ville

2 unités de vie composées chacune de 5 chambres individuelles avec salle d'eau privative, un séjour et une cuisine
et 2 logements de type F3 pour les plus autonomes

Le week-end, chacun fait ce qu'il a choisi de faire :

- partir en famille ou rester au foyer.
- participer aux sorties organisées (cinéma, balades, invitations, etc) ou tout simplement se reposer tranquillement…

Il y a aussi inévitablement quelques obligations à remplir: petite lessive, un peu de repassage, un bon dépoussiérage...

Les 16 personnes accueillies sont toutes locataires de leurs propres appartements et vivent de manière indépendante. Les encadrants interviennent principalement après la journée de travail. Ils rendent visite aux résidents suivant un planning et avec un objectif établi à l'avance avec les intéressés (courses, ménage, cuisine, rangement, etc).
Chacun peut également venir rencontrer un membre de l'équipe au bureau situé à l'Ilot St Pierre. En cas de difficultés, il est toujours possible de joindre un encadrant en journée ou le foyer collectif en soirée ou la nuit.

Les week-ends, les vacances, les fêtes, autant de moments de partage,

Le week-end: des sorties sont organisées en concertation avec les résidents.

.

Sortie à Clairefontaine

Et comme partout à l'I.A.D.E.S. on ne rate jamais une occasion de se réunir pour faire la fête !

Le 15ème anniversaire

Vacances en Auvergne

Pour les vacances: retour en famille pour certains, voyages organisés pour d'autres, vacances à Dourdan pour quelques-uns, les programmes des congés sont très individualisés.

Dans la mesure du possible, des séjours de courte durée peuvent éventuellement être organisés durant l'été pour permettre à ceux qui restent toute l'année dans leur logement de se mettre au vert. Des petites escapades de quelques jours peuvent également ponctuer l'année.

Un accompagnement basé sur l'écoute, la communication et le partenariat,

► avec la personne accueillie,

En plus des entretiens individuels programmés régulièrement, chacun peut demander à rencontrer l'équipe encadrante s'il en éprouve le besoin.
Chaque semaine, les résidents du foyer collectif se réunissent pour échanger des informations d'ordre pratique et s'exprimer librement sur les sujets qui les préoccupent.
Au Conseil de la Vie Sociale, les représentants des personnes accueillies expriment leurs avis sur le fonctionnement général des foyers.

► avec sa famille,

Chaque résident peut inviter des membres de sa famille à manger au self ou chez lui, ou bien encore à participer à une fête.

Les rencontres avec l'équipe encadrante peuvent être fixées à la demande du résident, de sa famille ou de l'équipe.

SI VOUS SOUHAITEZ VIVRE AUX FOYERS D'HEBERGEMENT

Votre demande,

Toute personne ayant le statut de travailleur en ESAT avec hébergement décidé par la C.D.A.P.H.. peut faire une demande écrite au directeur de l'établissement.
Si l'effectif de l'établissement permet d'envisager votre accueil, nous vous contacterons afin d'organiser une première rencontre pour faire connaissance.
Dans le cas contraire, nous vous écrirons pour vous indiquer si nous pouvons ou non mettre votre candidature en liste d'attente ou éventuellement vous proposer un accueil temporaire (durée maximum 3 mois).
Il faut savoir que les foyers d'hébergement de l'I.A.D.E.S., implantés dans l'Essonne, reçoivent prioritairement les personnes domiciliées dans ce département.

FICHE N°: 12.1
NOTIFICATION DE DECISIONS

COTOREP: ESSONNE
523 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA
DDTE IMMEUBLE DE BUREAUX EVRY2
91034 EVRY CEDEX
Téléphone: 0160797072 Poste:

DOSSIER:
Date de naissance:
N.insee:

M

Demande(s) concernée(s)
10/03/2000 ORIENTATION PROFESSIONNELLE
10/03/2000 RECONNAIS. TRAVAILLEUR HANDIC.

faire suivie par : SECTION MIXTE
Tel :

Le 12/05/2000

Mademoiselle,

Nous vous informons que la COTOREP réunie le 28/04/2000 , s'est prononcée:
Conformément aux articles L 323.12 et R 323.32 du Code du Travail,
elle vous a reconnu la qualité de travailleur handicapé, classé en catégorie C
du 01/03/2000 au 01/03/2005 pour une duree de 5 ans .

ORIENTATION PROFESSIONNELLE: CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
du 01/03/2000 au 01/03/2005 pour une duree de 5 ans .
AVEC HEBERGEMENT:

Motifs de cette décision:
COMPTE TENU DES ELEMENTS MEDICAUX FIGURANT DANS VOTRE DOSSIER ET NOTAMMENT
DE LA REDUCTION DE VOS CAPACITES DE TRAVAIL.

Elle a désigné les établissements suivants :

CAT LES ATELIERS DE L'ERMITAGE
CHEMIN DE L'ERMITAGE
TEL : 01.64.59.32.07
91910 DOURDAN

Pour de plus amples informations, le secrétariat de la COTOREP est à votre disposition.

IMPORTANT. -Si vous contestez les décisions prises par la COTOREP, vous pouvez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint.
N'oubliez pas de joindre à votre recours une photocopie de la présente notifica-

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Etat civil

Nom et Prénom :

Date et lieu de Naissance : Nationalité :

Adresse : Téléphone :

Situation de famille : Célibataire ☐ Marié ☐ Divorcé ☐

Si vous avez des enfants, prénoms et date de naissance :

Famille

Père

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse et téléphone :

Profession : Téléphone : Lieu de travail :

Mère

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse et téléphone :

Profession : Téléphone : Lieu de travail :

Si vous avez des frères et sœurs, prénom et date de naissance :

Le dossier d'admission,

Suite à cette première rencontre, et si le projet d'établissement semble pouvoir répondre à vos besoins et attentes, le directeur de l'établissement vous proposera :

- Dans le cadre d'une admission à titre permanent : une période probatoire d'une durée de 3 mois.
- Dans le cadre d'un accueil temporaire: une durée de séjour adaptée à votre situation.

Il vous remettra:

- La liste des pièces et renseignements nécessaires pour constituer votre dossier administratif.
- le règlement de fonctionnement des foyers d'héberge ment qui précise toutes les obligations à respecter tant au niveau administratif et financier, qu'en ma tière de sécurité et de vie en collectivité.

Le contrat de séjour,

Ce document détaille les conditions de votre accueil:

- durée et modalités de résiliation ou de révision,
- montant de votre participation financière s'il y a lieu,
- Assurance Responsabilité Civile de l'établissement, etc

Durant votre période d'essai de trois mois, l'équipe encadrante définira avec vous et s'il y a lieu votre responsable légal, les objectifs de votre accompagnement qui viendront compléter ce contrat.
Au terme de cette période probatoire, si nous sommes tous tombés d'accord sur les termes du contrat, nous le signerons ensemble. Votre admission sera alors effective.

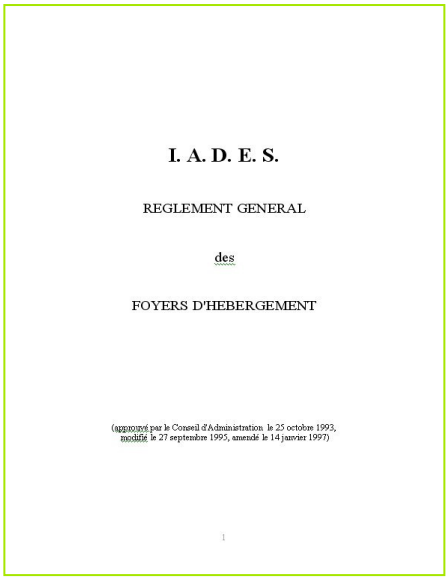
I. A. D. E. S.

REGLEMENT GENERAL

des

FOYERS D'HEBERGEMENT

(approuvé par le Conseil d'Administration le 25 octobre 1993,
modifié le 27 septembre 1995, amendé le 14 janvier 1997)

COMBIEN CA COÛTE ?

Les moyens financiers des foyers d'hébergement,

Le fonctionnement des foyers d'hébergement est financé par le Conseil Général de l'Essonne.
Chaque année, l'établissement propose à cette autorité de contrôle deux budgets prévisionnels de fonctionnement, l'un pour le foyer collectif, l'autre pour le SAVS.

Selon les procédures comptables réglementaires, ces budgets prévisionnels prennent respectivement en compte les charges salariales des personnels ainsi que les charges et investissements liés au fonctionnement de chacune des structures.

Conformément à la réglementation en vigueur, après examen des budgets proposés, le Conseil Général de l'Essonne fixe chaque année par arrêté le prix de journée accordé pour chaque structure.

Votre participation aux frais d'hébergement,

Dès confirmation de votre admission à titre temporaire ou permanent, nous vous demanderons de vous rendre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune où vous êtes domicilié pour constituer votre dossier de demande de prise en charge de vos frais d'hébergement.

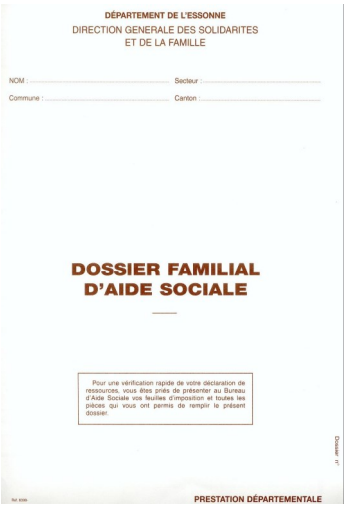
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES
ET DE LA FAMILLE

NOM : ..... Secteur : .....
Commune : ..... Canton : .....

DOSSIER FAMILIAL
D'AIDE SOCIALE

Pour une vérification rapide de votre déclaration de ressources, vous êtes priés de présenter au Bureau d'Aide Sociale vos feuilles d'imposition et toutes les pièces qui vous ont permis de remplir le présent dossier.

PRESTATION DÉPARTEMENTALE

FOYER BEAULIEU
11 RUE DE L'ERMITAGE

91410 DOURDAN

Tél : 01.64.59.32.07
Fax : 01.64.59.97.50

FACTURATION CONCERNANT :

Le 31/08/03

Objet : Facturation Hébergement
Période : Mois de AoGt 2003
Numéro de dossier : 020280038
N° Facture : A0000787
Compte client :

"En application de l'article 1er du décret n°77.1547 du 31 décembre 1977 qui prévoit l'obligation pour la personne handicapée accueillie dans un établissement d'hébergement à la charge de l'Aide Sociale, d'acquitter une contribution qu'elle verse à l'établissement ou qu'elle donne pouvoir à celui-ci d'encaisser."
Le montant de cette contribution est reversée au département ayant accepté la prise en charge des frais de séjours.

Montant de la contribution journalière (2) : 20.13
Minimum laissé à disposition (3) : 539.25

Salaire Net	565,99
Allocation aux Adultes Handicapés	247,00
Autres Ressources (sauf alloc. logt)	0,00
******** TOTAL RESSOURCES *******	812,99
******** NOMBRE DE JOURS FACTURES (1) *******	31
TOTAL CONTRIBUTION (1 * 2)	624,09
******** CONTRIBUTION APRES CALCUL DU MINIMUM *******	273,74
(A déduire), V.S.L.	0,00
(A déduire), Mutuelle	0,00
******** RESTE *******	273,74
(A Ajouter) Allocation logement	0,00
******** PARTICIPATION HEBERGEMENT *******	274,00
MONTANT TOTAL PARTICIPATION	274,00

Veuillez nous faire parvenir un chèque de 274,00 Euros soit 1 797,30 Francs à l'ordre de : FOYER BEAULIEU

Les résidents du foyer collectif sont tenus de reverser une participation au département qui a accepté de prendre en charge leurs frais d'hébergement.
Cette participation est calculée en fonction de leurs ressources propres.
Comme le prévoit le règlement départemental d'Aide Sociale de l'Essonne, l'établissement ne perçoit pas directement cette contribution mais en assure le recouvrement.

Autres prestations sociales,

Selon votre situation, vous pouvez avoir droit à divers types de prestations sociales :

- Prestation de compensation adaptée à vos besoins,
- Transports gratuits en Ile de France,
- Prise en charge de votre mutuelle, etc

Le Centre Communal d'Action Sociale de votre commune peut vous aider à faire les démarches nécessaires auprès de la MDPH et du Conseil Général du département où vous êtes domicilié.

Dossier Technique

COTOREP
(Tampon-date de réception de la demande)

N° dossier

N° agent instructeur

Ministère de l'emploi et de la solidarité
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

cerfa
PH 01

DEMANDE
D'UNE PERSONNE ADULTE HANDICAPÉE
à la Commission Technique
d'Orientation et de Reclassement professionnel (COTOREP)
Loi n° 75-534 du 30 juin 1975

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez bénéficier d'un ou plusieurs avantages en faveur des personnes handicapées.

Avant de remplir votre demande, **lire attentivement** les pages d'informations générales de ce document et les notes explicatives en bas de page. Des fiches « Focales » d'information sont également à votre disposition à la COTOREP.

Avant de retourner votre dossier à la COTOREP dont l'adresse figure ci-dessus, vérifiez que vous n'avez rien oublié.

Dans tous les cas, votre dossier devra contenir les pièces suivantes :

- la présente demande datée et signée ;
- le certificat médical ci-joint à faire remplir par le médecin traitant ;
- une fiche d'état-civil ;
- si vous n'êtes pas de nationalité française, joindre une photocopie recto-verso de votre titre de séjour.

Suivant votre demande, d'autres pièces sont à joindre : lire attentivement les notes en bas de pages.

Conservez le présent feuillet de couverture et renvoyez les deux autres feuillets intérieurs au secrétariat de la COTOREP de votre département.

Destinataires : organisme débiteur des prestations - demandeur - COTOREP. 1/12

QU'EN DITES-VOUS ?

Sur le contenu,

Avez-vous trouvé toutes les informations que vous souhaitiez ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Si non, quels sont les renseignements manquants ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur la présentation,

Est-elle suffisamment claire ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Si non, vos suggestions ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci de votre collaboration

Toujours ensemble avec l' IADES